

• PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021 à 20H00

- **Présent(e)s** : Mesdames Alexandra CALLENS, Marie-Christine CHEVRIER, Anne HORAU, Françoise SPANNENTE, Audrey CAPELLA, Alexandra AUGUSTE, Brigitte PULCINI.
- Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Philippe PETIT, Jacques AMBRE, Alain L'HERBETTE, Philippe CORNET Daniel COLL, Sébastien CAULT, Bertrand GRIMAULT.
- **Secrétaire de séance** : Mme Marie-Christine CHEVRIER
- **Date de la convocation** : Le 16 mars 2021

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subventions pour la rénovation du monument aux morts : validation du plan de financement
- Contrat d'entretien pour chaudières Ecole/Mairie et Foyer Rural de Thermic Services
- Devis Dumont Sécurité pour extincteurs
- Devis Eiffage pour travaux de voirie
- Devis Cerig pour mise en place du logiciel pour la DSN

QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'une famille de Châtillon La Palud pour l'inscription de ses enfants à l'Ecole de Villette sur Ain
- Demande de l'Association Eline et Valentin
- Point sur les demandes de subventions auprès du Département de l'Ain (contractualisation 2021-2022-2023)

- **Demande de subventions pour la rénovation du monument aux morts : validation du plan de financement**

Monsieur le maire explique que pour la rénovation du monument aux morts une demande de subventions a été effectuée auprès du conseil départemental et à la Région AURA. Le dossier a été retenu par le Conseil Départemental. L'entreprise Ménand a présenté un devis pour un montant de travaux de 70 000 € H.T., l'entreprise Hircq pour un montant de 3 126,12 € pour les travaux de gravures des écrits pour le monument et enfin le devis du maître d'œuvre Archigraph pour un montant de 3 600 € H.T. Monsieur le maire propose de valider le plan de financement de ce projet en fonction des devis présentés et la répartition des subventions comme indiqué :

- Département : 30%
- Région Auvergne Rhône Alpes : 35 à 50%
- DETR : 15%

Adopté à l'unanimité.

- **Contrat d'entretien pour chaudières Ecole/Mairie et Foyer Rural de Thermic Services**

Monsieur le maire présente le devis d'un montant de 531, 78 € H.T. de la société Thermic services pour son intervention annuelle pour l'entretien des chaudières de l'Ecole/mairie et du Foyer rural.

Adopté à l'unanimité.

- **Devis Dumont Sécurité pour extincteurs**

Monsieur le maire explique que la société Dumont sécurité a effectué le contrôle des extincteurs de l'ensemble de nos bâtiments communaux la semaine dernière. A la suite de ces vérifications certains extincteurs doivent être changés. L'entreprise Dumont sécurité nous propose un devis d'un montant de 337,00 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Devis Eiffage pour travaux de voirie**

Monsieur le maire précise qu'il a sollicité l'entreprise Eiffage pour des devis pour des reprises de chaussée :

- au Mas Moiroux : 6 950,00 € H.T.
- chemin de Chantegrès : 4 087,50 € H.T.
- chemin de la Buffle 5 887,50 € H.T.
- une intervention PATA : 1450,00 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

- **Devis Cerig pour mise en place du logiciel pour la DSN**

A compter du 1^{er} janvier 2022, les collectivités territoriales auront l'obligation de transmettre les données sociales non plus annuellement comme jusqu'à présent mais mensuellement. Notre prestataire de logiciel métier CERIG nous a fait parvenir une offre pour la mise en place d'un montant de 712,00 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- **Demande d'une famille de Châtillon La Palud pour l'inscription de ses enfants à l'Ecole de Villette sur Ain**

Monsieur Philippe Cornet présente la demande d'une famille dont la situation est particulière. Il faudrait accueillir les enfants à l'école de Villette alors que cette famille habite à Chaffanel à Chatillon La Palud. Il sollicite l'accueil de leurs deux enfants à l'école mais ni à la garderie et ni à la cantine.

Accordé à l'unanimité.

- **Demande de l'Association Eline et Valentin**

Monsieur le maire explique qu'il a reçu un courrier de la part de l'association Eline et Valentin qui recherche un lieu d'échange sur notre commune. Cette association de soutien aux personnes qui ont été endeuillées par un deuil prénatal.

Il est proposé de prêter gracieusement la petite salle du Foyer Rural à l'association Eline et Valentin.

Accordé à l'unanimité.

- **Point sur les demandes de subventions auprès du Département de l'Ain (contractualisation 2021-2022-2023)**

Monsieur le maire explique que le Conseil départemental nous demande que les programmes de projets d'investissement de 2022-2023 soit déposés avant le 31 juillet 2021. Il faudra faire le point sur les projets qui pourront être envisagés.

- **Modalités de participations des communes du territoire de la Communauté de communes de La Dombes au financement de l'instruction des actes relatifs à l'urbanisme (PC-DP-CU)**

Monsieur le maire explique que la CC de La Dombes souhaite revoir les modalités de financement du service ADS. En effet le service d'instruction des demandes d'urbanisme souhaite déclinier sa contribution en une part fixe : - un droit d'entrée de 218 euros par commune et un euro par habitant.

La part fixe sera pris en charge par la CC de La Dombes.

Et une part variable : - en fonction du nombre de dossiers présentés et de leurs catégories.

Monsieur le maire précise que va coûter à la commune entre 3 000,00€ à 4 000,00 € par an, toutefois il n'est matériellement pas possible de traiter en interne toutes les demandes d'urbanisme.

Les membres du Conseil municipal indiquent que ces modalités ne leur conviennent pas, mais que si elles sont votées, c'est par souci des conséquences au niveau du secrétariat.
Adopté par trois voix pour une voix contre et 11 abstentions.

➤ **Demande de classement d'une voirie**

Monsieur Ambre explique que le chemin de La Bonne n'est pas répertorié comme étant une adresse postale en tant que telle par les services postaux. Il convient donc de nommer le chemin de desserte existant qui est le prolongement du Chemin des terrasses de la commune de Chatillon La Palud.

Monsieur Ambre propose de dénommer cette voie, « Chemin de la Terrasse » à Villette sur Ain sur une longueur de 130m depuis la limite avec la Commune de Chatillon-la-Palud jusqu'au droit de la propriété de Mr Poinsot.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Convention infirmière avec le Collège de Leyment**

Monsieur le maire explique qu'une infirmière se déplace dans les communes rattachées au collège de Leyment. Il nous est demandé de signer une convention avec le Collège de Leyment afin de participer financièrement aux frais engagés soit un 1 euro par élève.

Adopté à l'unanimité.

➤ **DIA**

- 1- Vente M. et Mme Ourcival/ M. et Mme Palmigiani d'un terrain et d'une maison – parcelle cadastrée AC 220 de 2400 m² pour 460 000 €. Pas d'exercice du droit de préemption à l'unanimité.
- 2- Vente M Buttarazzi / SCI SAFYRD – parcelles cadastrées AC 504-506-509 et 511 de 778 m² bâti et terrain pour 217 000 € et parcelles cadastrées AC 503-505 et 302 de 1286 m² pour 227 000€. Pas d'exercice du droit de préemption à l'unanimité.

La séance est levée à 21h47.

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert